PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 13 décembre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 409-12-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 410-12-16
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (*RLRQ, c. C-19)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

- ✓ Séance ordinaire du 08 novembre 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 NOVEMBRE 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 novembre 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million deux cent trois mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et trente-cinq cents (1 203 579.35 $) en référence aux chèques numéros 17258 à 17346 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 411-12-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million six cent onze dollars et vingt-sept cents (1 000 611.27 $), en référence aux chèques numéros 17351 à 17498;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé au dépôt les divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit monsieur le maire Jean Dumais, mesdames les conseillères Julie Deslauriers et Stéphanie Tremblay et messieurs les conseillers Steve Gagnon, Éric Milot, François Boyer et Xavier-Antoine Lalande, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*RLRQ, chapitre E-2.2, article 357 et suivants*) et à la transmission d'un relevé des membres qui ont déposé leurs déclaration au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉPÔT DU REGISTRE DES MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS

Il est procédé au dépôt du registre des marques d'hospitalité ou d'avantages reçus, conformément aux dispositions du règlement 636-2014, tel qu'amendé, intitulé Code de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Colomban et aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (*RLRQ, c. E-15.1.0.1*), lequel ne contient aucune inscription.

RÉSOLUTION 412-12-16
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT le règlement 494-2014 concernant la régie interne des séances municipal du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer un calendrier des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'élection générale, il n'y a pas de séance en octobre 2017 et que la séance de novembre 2017 est reportée au troisième mardi du mois, le tout conformément aux dispositions de la Loi et au règlement 494-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE TENIR les séances ordinaires du Conseil municipal les :

- ✓ 10 janvier 2017;
- ✓ 14 février 2017;
- ✓ 14 mars 2017;
- ✓ 11 avril 2017;
- ✓ 09 mai 2017;
- ✓ 13 juin 2017;
- ✓ 11 juillet 2017;
- ✓ 08 août 2017;
- ✓ 12 septembre 2017;
- ✓ 21 novembre 2017;
- ✓ 12 décembre 2017.

RÉSOLUTION 413-12-16
AUTORISATION DE RADIATION DE TAXES MUNICIPALES ET COMPTES DIVERS

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé madame la conseillère Stéphanie Tremblay par et résolu unanimement:

D'AUTORISER la radiation des taxes municipales pour les propriétés énumérées ci-dessous:

Année 2016
LISTE DES TAXES À RADIER
Propriétés de la Ville de Saint-Colomban

Matricules	N° de lot	Capital
4962-90-7131-0-000-0000	2078167	(1,44 $)
5061-43-0925-0-000-0000	2077929	(1,39 $)
5065-66-7064-0-000-0000	2079573	(1,49 $)
5267-37-8362-0-000-0000	2080016	(1,49 $)
5366-97-0629-0-000-0000	2339086	13,69 $
5465-20-1954-0-000-0000	2339077	(0,22 $)
5465-50-8657-0-000-0000	2769022	(0,08 $)
5465-51-3239-0-000-0000	2339078	(0,22 $)
5466-42-3454-0-000-0000	2078495	(11,24 $)
5466-51-4067-0-000-0000	2338979	(0,22 $)
6067-18-3686-0-000-0000	4878737	(0,17 $)
6067-29-5352-0-000-0000	4878734	(0,17 $)
6067-29-7131-0-000-0000	4878752	(0,17 $)
6068-31-7446-0-000-0000	4878728	(0,17 $)
	TOTAL	**(4,78 $)**

Année 2016
LISTE DES TAXES À RADIER
Fiches annulées avec solde existant

Matricules	N° de lot	Capital
5369-01-4026-0-000-0000	2078139	361,43 $
5471-90-1376-0-000-0000	3296446	0,77 $
5765-41-0434-0-000-0000	5409214	280,57 $
5769-55-0002-0-000-0000	1671243	473,56 $
	TOTAL	**1 116,33 $**

Année 2016
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR (DIVERS) À RADIER
Fiches annulées avec solde existant

Numéro de dossier	Comptes	Capital
110	Paquette et Associés, huissiers de justice	(0,74 $)
181	Jasmin & Pirro, huissiers de justice	(0,05 $)
184	Chantal Fontaine	50,00 $
	TOTAL	**49,21 $**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2017-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 514, TEL QU'AMENDÉ, CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT AFIN D'EN MAJORER LE MONTANT

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 514-2017-06 modifiant le règlement numéro 514, tel qu'amendé, constituant un fonds de roulement afin d'en majorer le montant.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2006 DÉCRÉTANT LA MISE AUX NORMES ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (835 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2006 décrétant la mise aux normes et l'acquisition de véhicules et autorisant un emprunt de huit cent trente-cinq mille dollars (835 000 $) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 414-12-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8008 PORTANT SUR L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans le but d'uniformiser le processus de dotation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8008 portant sur l'embauche, datée du 13 décembre 2016.

RÉSOLUTION 415-12-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8010 PORTANT SUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux employés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8010 portant sur l'accueil et l'intégration des employés de la Ville de Saint-Colomban, datée du 13 décembre 2016.

RÉSOLUTION 416-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) a constitué un fonds de transition doté de trois cent mille dollars (300 000 $) pour la réalisation de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à une demande dans le cadre du projet de jardin collectif et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 417-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE TRANSITION FDT 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) a constitué un fonds de transition doté de cinquante mille dollars (50 000 $), lequel sera réparti à parts égales entre les cinq (5) municipalités de la MRC pour la réalisation de projets particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de transition FDT 2017;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 418-12-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA CONCEPTION DU NOUVEAU SITE WEB DE LA VILLE (ADM-SI-2016-231)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à conception du nouveau site web de la Ville (ADM-SI-2016-231).

RÉSOLUTION 419-12-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUES (ADM-SP-2016-232)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT qu**'il ne connait pas le nombre ni l'emplacement desdits panneaux d'affichage. »

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition, l'installation et le raccordement de panneaux d'affichage numériques (ADM-SP-2016-232).

RÉSOLUTION 420-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2016-11, 2016-12 ET 2016-13 AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement aux points suivants :

- ✓ Demande de préretraite de monsieur Normand Després (2016-11);
- ✓ Demande de report des heures accumulées (2016-12);
- ✓ Précision relativement aux congés spéciaux (2016-13).

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'entente numéros 2016-11, 2016-12 et 2016-13 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795.

RÉSOLUTION 421-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE SURNUMÉRAIRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE - POSTE DE SOUTIEN AUX DIVERS SERVICES ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT le besoin grandissant dans les divers services, et ce, notamment afin de combler le remplacement des vacances, les absences et pourvoir au surcroît de travail occasionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une lettre d'entente quant à la description de tâches de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste surnuméraire d'adjointe administrative - poste de soutien aux divers services;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-14 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la description de tâches du poste surnuméraire d'adjointe administrative – poste de soutien aux divers services.

RÉSOLUTION 422-12-16
APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CONSIDÉRANT la demande d'appui au Regroupement pour un Québec en santé formulée par la Direction de santé publique des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le Regroupement demande au gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois;

CONSIDÉRANT que les efforts des dix (10) dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie et que le Gouvernement souhaite mettre en place une politique de prévention en santé;

CONSIDÉRANT que les initiatives municipales de promotion des saines habitudes de vie ont un impact positif sur la santé des Québécois et sur les coûts du système public de santé, et que conséquemment celles-ci nécessitent d'être soutenues par le Gouvernement;

CONSIDÉRANT que six cents (600) organisations, dont quatre-vingt-dix (90) municipalités et MRC, appuient le Regroupement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif relativement à la politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées par sa résolution 02-11-2016 adoptée le 22 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPUYER le Regroupement pour un Québec en santé.

RÉSOLUTION 423-12-16
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANT PATRONAL DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la convention collective des pompiers est venu à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de représentant patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et plus particulièrement monsieur Sebastien Archambault afin d'agir à titre de représentant patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective des pompiers.

La présente résolution ne peut, en aucun temps, être considérée comme une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de novembre 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT ET DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANSIME DU 22 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal d'une rencontre conjointe du Comité consultatif d'environnement et du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 424-12-16
DÉROGATION MINEURE – MONTÉE DE L'ÉGLISE (LOT 3 353 586)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble suivant :

Matricule : 5468-05-0685;
Cadastre : 3 353 586;
Adresse : montée de l'Église

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à permettre une marge latérale nulle au lieu de 0,5 mètre pour l'implantation d'une allée d'accès commune, le tout tel qu'il appert au plan minute 37 074 préparé par Alain Thiffault, arpenteur géomètre, en date du 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 concernant la dérogation mineure 016-11-16;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié le 25 novembre 2016 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 016-11-16;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE REFUSER la dérogation mineure pour les mêmes motifs que ceux exprimés par le CCU.

RÉSOLUTION 425-12-16
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 343, CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation pour un dépanneur avec postes d'essence sur le territoire de la Ville, situé au 343, côte Saint-Nicholas;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de rénovation du dépanneur avec postes d'essence ayant comme adresse civique le 343, côte Saint-Nicholas, le tout tel que montré au « photomontage » préparé par monsieur Fernand Beauchamp Junior, en date du 21 novembre 2016, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 426-12-16
ACCEPTATION DU PLAN IMAGE POUR LE PROLONGEMENT DES RUES DE L'ARTISAN ET DE LA COLOMBIÈRE

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un plan image dans le cadre du prolongement des rues de l'Artisan et de la Colombière;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans l'aire d'affectation rurale champêtre;

CONSIDÉRANT que le plan image répond aux critères de développement mis de l'avant par la Ville;

CONSIDÉRANT que le rond-point nord du projet numéro 2 devra être déplacé en dehors du milieu humide;

CONSIDÉRANT que les milieux humides d'importance ont été préservés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 sous la résolution 017-11-16;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

> « **CONSIDÉRAN**T le manque de clarification quant à la résolution 9018-16 de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord. »

D'ACCEPTER le plan image préparé par Vincent Laroche, biologiste, en date du 19 octobre 2016, dossier KLOT14;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente pour le prolongement des rues de l'Artisan et de la Colombière, tel que prévu dans le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 245-2014 conditionnellement à ce que le titulaire s'engage à déposer l'ensemble des documents requis audit règlement avant la signature du protocole d'entente.

Le titulaire devra obligatoirement installer un ou deux réservoir(s) incendies, et ce, selon les directives du directeur du Service de sécurité incendie;

Le titulaire devra prévoir un parc dont l'emplacement sera déterminé avec le Service des sports et des loisirs;

Le protocole d'entente doit être dûment signé par toutes les parties dans un délai maximal d'un (1) an suivant l'adoption de la présente résolution. À l'expiration de ce délai, la présente résolution devient nulle et non avenue, sans autre avis ni autre formalité.

Cette résolution est conditionnelle au dépôt et à la conformité des documents requis.

RÉSOLUTION 427-12-16
REFUS DU PLAN IMAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ARAMIS

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un plan image dans le cadre du prolongement de rue Aramis;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans l'aire d'affectation rurale;

CONSIDÉRANT que le promoteur n'a pas entrepris de démarche pour informer l'ensemble des propriétaires affectés par le projet;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés seront enclavées par le projet;

CONSIDÉRANT que le plan image a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation défavorable à l'acceptation du plan projet de développement, par sa résolution numéro 018-11-16;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE REFUSER le plan image du prolongement de la rue Aramis préparé par Guillaume Gilbert, urbaniste de la firme *APUR urbanistes-conseils*, en date du 13 septembre 2016, dossier 1410-873.

RÉSOLUTION 428-12-16
EXÉCUTION DE LA GARANTIE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2016-GAS-06 RELATIF AU PROJET DOMICILIAIRE LA VALLÉE DU GOLF PHASE 3E

CONSIDÉRANT que le titulaire a signé avec la Ville le protocole d'entente PE-2013-GAS-06 relatif au projet domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E;

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir la bonne exécution du protocole d'entente le titulaire a remis à la Ville une garantie financière au montant de dix-sept mille cinquante-deux dollars et quatre-vingts cents (17 052.80 $);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 24 du protocole d'entente, PE-2016-GAS-06, le titulaire s'engageait à compléter l'ensemble des travaux avant pavage dans les deux (2) mois suivant la signature du protocole d'entente, ainsi que le reste des travaux, incluant le pavage, dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivant la date de la signature par toutes les parties;

CONSIDÉRANT que le titulaire n'a toujours pas, en date des présentes, complété les travaux visés par le protocole d'entente PE-2016-GAS-06;

CONSIDÉRANT que la Ville a requis à plusieurs reprises que le titulaire complète les travaux de pavage et fournisse un certificat de conformité d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter la garantie afin que la Ville puisse compléter ou faire compléter, aux frais du titulaire, les travaux visés par le protocole d'entente PE-2016-GAS-06, y compris les travaux de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution afin de valoir à toutes fins que de droit;

QUE le Conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier, ou en son absence, le trésorier-adjoint à entreprendre toutes les démarches requises pour exécuter la garantie détenue afin de garantir les obligations du protocole d'entente PE-2016-GAS-06 relatif au projet domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général ou toute autre personne mandatée par ce dernier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation des travaux, et ce, en acquittant les frais à même la garantie.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 601-2016-40 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides.

RÉSOLUTION 429-12-16
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (*RLRQ, c. C-19*), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 601-2016-40 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 09 janvier 2017 à compter de 17h00.

RÉSOLUTION 430-12-16
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT RELATIF AU CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS ET DES MOUCHES NOIRES

CONSIDÉRANT que par la résolution 504-12-15, la Ville de Saint-Colomban a octroyé un contrat relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs et des mouches noires;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit que le contrat est d'une durée d'une (1) année avec la possibilité de renouvellement pour deux (2) années optionnelles, à la discrétion du Conseil municipal pour les années 2017 et 2018, en indexant le prix soumissionné en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal du premier novembre précédant l'année de renouvellement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** le manque de ventilation du prix. »

DE RENOUVELER le contrat avec l'entreprise *G.D.G. Environnement Ltée*, pour l'année 2017, au montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante dollars et seize cents (285 060.16 $), excluant les taxes applicables, conformément au devis;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 431-12-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE 2017

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour l'acquisition d'un véhicule électrique 2016 ou 2017 auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Belvédère Nissan Inc.;
- ✓ Albi le Géant Inc.;
- ✓ H. Grégoire Nissan St-Eustache.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 24 novembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX (incluant les taxes et rabais applicables)
Belvédère Nissan Inc.	37 994.12 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un véhicule électrique 2017 à l'entreprise *Belvédère Nissan Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 21 novembre 2016, au montant de trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars et douze cents (37 994.12 $), incluant les taxes et rabais applicables ;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, au code budgétaire 23-070-00-724, projet 2016-12, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 432-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville et la nécessité de procéder à différents appels d'offres pour la fourniture de biens et services dans le cadre des activités du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics de procéder aux appels d'offres nécessaires, dans le respect des budgets alloués, pour les opérations du Service des travaux publics, tels que:

- ✓ Acquisition d'un camion 12 roues (TP-SP-2016-224);
- ✓ Travaux de pavage de diverses rues, programmation 2017 (TP-SP-2016-225);
- ✓ Acquisition d'un camion outil de type cube (TP-SI-2016-226);
- ✓ Services professionnels pour l'élaboration d'une étude préliminaire pour la construction d'un garage municipal (TP-SI-2016-227).

RÉSOLUTION 433-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AFIN DE PERMETTRE L'ACCÈS AUX RÉSIDENTS LORS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT P-09379, SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente afin de permettre l'accès aux résidents lors des travaux de remplacement du pont P-09379, situé sur la rue Tour-du-Lac ;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'aménagement d'une voie de contournement, il y a lieu de conclure une entente avec le propriétaire du lot concerné;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement sera aménagée, selon les termes et conditions de l'entente à intervenir, à même une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (2 078 792) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à la construction d'une voie de contournement avec le propriétaire du lot précédemment mentionné.

RÉSOLUTION 434-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - PROJET : REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR DIVERSES ROUTES

CONSIDÉRANT la subvention accordée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local, Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - Projet : remplacement de ponceaux sur diverses routes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer l'entente établissant les conditions entourant ladite contribution financière, notamment en matière de modalités de versements et d'obligations des parties.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2017-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 520-2017-15 modifiant le règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION 435-12-16
EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour deux (2) postes de pompier;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ces postes;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Frédéric Coté et David Grégoire-Poulin;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Frédéric Coté et David Grégoire-Poulin, au poste de pompier pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de six (6) kilomètres du poste incendie 1, pour monsieur Frédéric Côté, et de six (6) kilomètres du poste incendie 2, pour monsieur David Grégoire-Poulin.

RÉSOLUTION 436-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE D'APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie a procéder par appel d'offres à l'acquisition des nouveaux appareils respiratoires usagés;

CONSIDÉRANT que suite à cette acquisition il y a lieu de se départir des anciens appareils respiratoires usagés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à la vente des vingt (20) appareils respiratoires usagés, cylindres et accessoires par appel de propositions et fixer la mise à prix à dix mille dollars (10 000 $).

RÉSOLUTION 437-12-16
AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA FORMATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban prévoit la formation de :

- ✓ 1 pompier pour le programme Pompier 2,
- ✓ 3 pompiers pour le programme Opération de véhicule d'élévation,
- ✓ 4 pompiers pour le programme Sauvetage sur plan d'eau;
- ✓ 10 pompiers pour le programme Connaissance sur la progression du feu et des phénomènes thermiques, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 438-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville et la nécessité de procéder à différents appels d'offres pour la fourniture de biens et services pour le Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint ou toute autre personne mandaté par ce dernier, à procéder aux appels d'offres suivants:

- ✓ Acquisition et installation de modules de jeux au parc de la Volière et à l'Orée-des-Bois (LOI-SI-2016-228);
- ✓ Acquisition d'une excavatrice Kubota KX040 (LOI-SI-2016-229);
- ✓ Aménagement d'un parc situé sur la rue de l'Alizé (LOI-SP-2016-230).

RÉSOLUTION 439-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DANS LE CADRE DU PROJET DE TRACÉ CYCLABLE POUR LE TRONÇON ÉMERAUDE-LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de passage afin de procéder à la continuité du tracé cyclable pour le tronçon Émeraude-Lajeunesse;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis d'obtenir une servitude de passage sur une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT TROIS (1 990 403), du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, et unanimement résolu:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'obtenir une servitude de passage sur une partie du lot ci-avant mentionné;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis à l'établissement d'une servitude de passage sur une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT TROIS (1 990 403) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 440-12-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN FILET PROTECTEUR POUR LE TERRAIN DE SOCCER DU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un filet protecteur pour le terrain de soccer situé au parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Le Groupe Sports inter Plus Inc.;
- ✓ Distribution sport & Loisirs ;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Le Groupe Sports inter Plus Inc.	5 518 $
Distribution sports & Loisirs	5 520 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat auprès de la compagnie *Le Groupe Sports inter Plus Inc*, au coût de cinq mille cinq cent dix-huit dollars (5 518 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 24 novembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 441-12-16
OCTROI DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE POUR LA PATINOIRE (LOI-SP-2016-217)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la conception de plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction d'une couverture pour la patinoire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 12 décembre 2016:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX (incluant les taxes)	POINTAGE FINAL
Coursol Miron Architectes Inc.	96	29 318.63 $	49.80
DWB Consultants	89	30 353.40 $	45.80
Laurentides Experts-Conseils Inc.	80	64 845.90 $	20.05

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels pour la conception de plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction d'une couverture pour la patinoire à l'entreprise *Coursol Miron Architectes Inc*. ,et ce, conformément à leur soumission, datée du 30 novembre 2016, au montant de vingt-cinq mille cinq cents dollars (25 500 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-15-711, projet 2016-17.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 442-12-16
APPUI À LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et au ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'APPUYER la Déclaration des bibliothèques du Québec.

RÉSOLUTION 443-12-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (BIB-SP-2016-233)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres sur invitations relatif aux travaux de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale (BIB-SI-2016-221);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement aux travaux de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale (BIB-SP-2016-233).

RÉSOLUTION 444-12-16
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'avis public qui annonce la séance extraordinaire exclusive au budget, laquelle est prévue pour ce jour à 20h30;

CONSIDÉRANT que la présente séance régulière, n'est pas terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AJOURNÉE à 20h30 la présente séance afin de tenir la séance extraordinaire exclusive au budget, et de reprendre la présente séance dès que la séance extraordinaire exclusive au budget sera terminée.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban, relative au budget, tenue le **mardi 13 décembre 2016 à 20h30**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 20h30.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 445-12-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.C-19).*

RÉSOLUTION 446-12-16
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre :

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

> « **CONSIDÉRANT que** depuis deux (2) ans, il y a des surplus et qu'il s'attendait à une diminution. »

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2017 telles que présentées, à savoir:

RECETTES	2017
Taxes générales	11 465 500 $
Eau	146 560 $
Matières résiduelles	835 150 $
Taxes sur une autre base	517 020 $
Service de la dette	245 550 $
Paiement tenant lieu de taxes	120 280 $
Autres revenus	1 944 180 $
Transferts	674 790 $
TOTAL	**15 949 030 $**

CHARGES	2017
Administration générale	2 527 240 $
Sécurité publique	3 135 870 $
Transport	3 343 350 $
Hygiène du milieu	1 709 600 $
Santé et bien-être	4 500 $
Aménagement et urbanisme	578 370 $
Activités récréatives	1 629 890 $
Activités culturelles	671 960 $
Frais de financement	459 720 $
Affectations	1 888 530 $
TOTAL	**15 949 030 $**

RÉSOLUTION 447-12-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 08 novembre 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote

contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT** l'annonce de deux (2) années consécutives de surplus, il s'attendait à une diminution. »

D'ADOPTER le règlement numéro 1001-2017 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVES AU BUDGET

La période de questions s'est tenue de 20h55 à 21h01.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Andrée Habel

- ✓ Élaboration du budget;
- ✓ Participation aux Caucus;

Monsieur Jean-Luc St-Yves

- ✓ Processus budgétaire.

RÉSOLUTION 448-12-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h02 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 13 décembre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

RÉSOLUTION 449-12-16
REPRISE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que la séance régulière du 13 décembre a été ajournée à 20h30 afin de tenir la séance extraordinaire exclusive au budget;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre la séance régulière afin d'épuiser l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE REPRENDRE la séance à 21h03.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 21h03 à 21h22.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Laurent Guérin

- ✓ Émondage des arbres;

Madame Catherine Osorio

- ✓ Dépôt d'une pétition relative à la nouvelle école;

Monsieur André Bélanger

- ✓ Déneigement;
- ✓ Fosse septique et protection des puits;
- ✓ Protection des cours d'eau;

Madame Andrée Habel

- ✓ Sentier multifonctionnel;
- ✓ Le PIIA relativement 343, côte Saint-Nicholas;
- ✓ Le Comité consultatif d'environnement (CCE).

RÉSOLUTION 450-12-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h23 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière